

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 361/02

ÉFAI – 020786 – AFR 12/004/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION ARBITRAIRE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

ANGOLA

João Gime (h), 47 ans, employé d'une compagnie pétrolière

Ivo Macaia (h), 44 ans, magasinier

Estevão Buanje (h), environ 30 ans

António Mambo Tigre (h), environ 43 ans

Lourenço Gomes Pitra (h), environ 40 ans

Buingi (h), catéchiste

Bento Banto (h)

Daniel (h), neveu de Bento Banto

Londres, le 13 décembre 2002

Les huit hommes dont le nom figure ci-dessus ont été arrêtés entre le 12 novembre et le 9 décembre dans le sud de Cabinda, une enclave angolaise séparée du reste du pays par une étroite bande de territoire appartenant à la République démocratique du Congo. On ne sait pas ce qu'il est advenu de ces hommes, et il est à craindre que leur sécurité ne soit menacée.

Il semble que ces hommes aient été interpellés parce qu'ils étaient soupçonnés de soutenir des factions armées du *Frente para a Libertação do Enclave de Cabinda* (FLEC, Front de libération de l'enclave de Cabinda). Par le passé, des personnes soupçonnées de sympathies pour le FLEC ont été torturées en détention.

Le 12 novembre, Buingi, un catéchiste catholique, a disparu du village de Pepela. Trois jours plus tard, Bento Banto et son neveu Daniel ont disparu du village de Susso. Ces trois hommes auraient été appréhendés par des membres des *Forças Armadas Angolanas* (FAA, Forces armées angolaises) et seraient actuellement détenus au secret. Le 18 novembre, Estevão Buanje et António Mambo Tigre ont été interpellés dans le village de Njaja. Trois jours plus tard, Lourenço Gomes Pitra a été arrêté dans le village de Nazando. Selon les informations recueillies, tous trois ont été appréhendés par des membres des FAA alors qu'ils travaillaient dans leurs champs, près de leurs villages respectifs, dans le sud de Cabinda. Ils auraient ensuite été conduits à la base des FAA de Tando Zinze, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de la ville de Cabinda.

Le 30 novembre, Ivo Macaia, qui travaille comme magasinier pour une compagnie pétrolière, aurait été arrêté par des policiers en civil alors qu'il se trouvait à son domicile, dans la ville de Cabinda. Il aurait ensuite été conduit dans les locaux du siège de la *Polícia de Intervenção Rápida* (PIR, Police d'intervention rapide). On ignore tout du sort réservé à cet homme.

João Gime, un employé de la même compagnie pétrolière, a été interpellé le 9 décembre, peu après avoir quitté son lieu de travail en voiture. Des policiers lui ont intimé l'ordre de s'arrêter à un poste de contrôle situé juste devant les locaux de la compagnie, et l'ont appréhendé alors qu'ils n'avaient pas de mandat d'arrêt en leur possession. Amnesty International est également sans nouvelles de cet homme.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les factions armées du *Frente para a Libertação do Enclave de Cabinda* (FLEC, Front de libération de l'enclave de Cabinda) luttent pour l'indépendance de Cabinda depuis de nombreuses années. En octobre 2002, le gouvernement angolais a nettement intensifié les actions militaires menées contre ce mouvement. Des soldats auraient attaqué des villages, incendiant des maisons et provoquant de vastes déplacements de population à l'intérieur du pays. Tout au long de l'année, de nombreux civils non armés, y compris des femmes et des enfants, auraient été victimes d'homicides délibérés et arbitraires ou commis sans discrimination. Des arrestations arbitraires et des « disparitions » ont également été signalées. Le nombre de cas portés à la connaissance d'Amnesty International a sensiblement augmenté à partir du mois d'octobre. Des femmes et des fillettes auraient été violées par des soldats. Les factions du FLEC ont également commis des atteintes aux droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité des huit hommes arrêtés à Cabinda entre le 12 novembre et le 9 décembre ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que tous ces hommes soient placés dans des lieux de détention officiels, et à ce qu'ils puissent immédiatement entrer en contact avec leurs proches et consulter un avocat ;
- demandez instamment qu'ils soient libérés ou inculpés d'une infraction prévue par la loi ;
- appelez les autorités à mener dans les meilleurs délais des enquêtes exhaustives et indépendantes sur toutes les allégations selon lesquelles des violations des droits humains ont été commises à Cabinda, en vue de traduire les responsables présumés en justice ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que toutes les opérations de l'armée et de la police menées à Cabinda soient pleinement conformes à la législation angolaise, au droit international humanitaire ainsi qu'au droit international relatif aux droits humains.

APPELS À :

Remarque : L'obtention des lignes de fax angolaises peut s'avérer difficile. Il est également possible qu'un correspondant vous réponde ; dans ce cas, dites que vous souhaitez envoyer un fax (« *Ligar o fax, por favor.* »)

Ministre de la Justice :

Sua Excelência Paulo Tjipilica
Ministro da Justiça
Ministério da Justiça
Rua 17 de Setembro
Luanda
République d'Angola
Fax : +2442 330 327

Formule d'appel : *Sua Excelência* / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Sua Excelência Fernando da Piedade Dias dos Santos
« Nando »
Ministro do Interior
Ministério do Interior
Avenida 4 de Fevereiro
Luanda
République d'Angola
Fax : +2442 395 133

Formule d'appel : *Sua Excelência* / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Défense :

Sua Excelência Kundi Paihama
Ministro da Defesa
Ministério da Defesa
Rua 17 Setembro
Luanda
République d'Angola
Fax : +244 2 393 929

Formule d'appel : *Sua Excelência* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*